

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 FEVRIER 2018

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix huit, le 7 février à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 31 janvier 2018, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Virginie CANARD, Dominique BAESJOU et Annick DEVAUD-CHARLES ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Philippe MARSAC, Jean-Claude BROCHARD, Thierry TURBE et Alain CLEMENT.

Etaient absents excusés : Mesdames Véronique HERAUD et Emmanuelle CURRAN ainsi que Messieurs Tony BERTHELOT et Jacques DURET.

Secrétaire de séance : Madame Virginie CANARD

Pouvoirs : Madame HERAUD à Monsieur CLEMENT
Madame CURRAN à Madame LUTON
Monsieur BERTHELOT à Madame CANARD
Monsieur DURET à Monsieur RAYTON

Assistait à la séance : Madame Catherine COPPIN, DGS.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2017

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2017.

2 –BUDGET COMMUNAL 2018 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Dans le cadre du débat autour des orientations budgétaires 2018 inscrit à l'ordre du jour, un document est transmis à l'ensemble des élus qui présente les évolutions envisagées par chapitre budgétaire tant en dépenses qu'en recette et en fonctionnement qu'en investissement. Il sert de base au débat.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le process ayant permis d'aboutir à la présentation de ces orientations.

- septembre : recensement des projets en Commissions
- octobre : 1^{ère} estimation financière des projets des Commissions
- fin décembre / début janvier : arbitrage en réunion d'Adjoints
- 1^{er} février 2017 : Commission des Finances qui fixe le projet de budget.

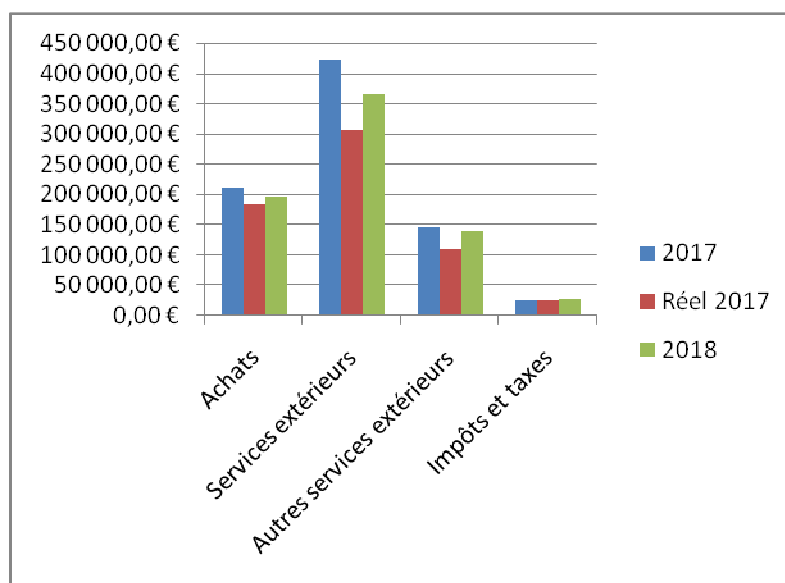
Monsieur le Maire poursuit avec la présentation du budget prévisionnel et des évolutions par rapport aux crédits inscrits pour l'exercice précédent.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

► Détail des charges à caractère général

Chapitres		2017	Réel 2017	2018	Evolution/prév	Evolution/réel
60	Achats	210 900,00 €	184 492,05 €	195 650,00 €	-7,23%	6,05%
61	Services extérieurs	422 375,00 €	306 337,79 €	366 100,00 €	-13,32%	19,51%
62	Autres services extérieurs	146 350,00 €	109 033,96 €	138 400,00 €	-5,43%	26,93%
63	Impôts et taxes	26 200,00 €	24 564,00 €	27 000,00 €	3,05%	9,92%
	Total chapitre 011	805 82500 €	624 427,80 €	727 150,00 €	-9,74%	16,77%

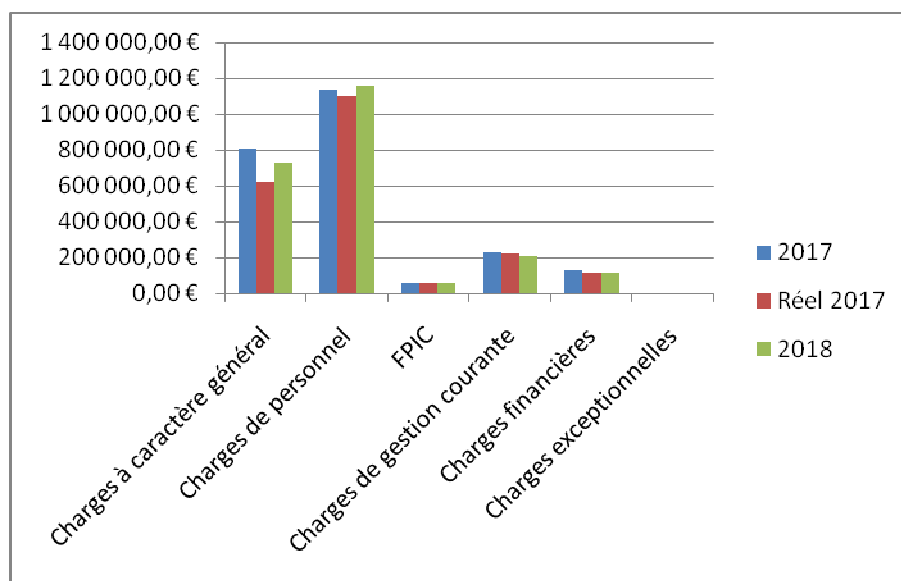


Pour ces charges à caractère général, Monsieur le Maire note une baisse significative des services extérieurs due notamment au programme de voirie 2018 prévu en investissement alors que le parking Thomazeau est passé en fonctionnement en 2017.

Il ajoute qu'une somme a également été prévue par précaution au cas d'arrivée d'algues sur les plages.

► Dépenses de fonctionnement par chapitres

Chapitres		2017	Réel 2017	2018	Evolution /prév	Evolution/réel
011	Charges à caractère général	805 825,00 €	624 427,80 €	727 150,00 €	-9,76%	16,45%
012	Charges de personnel	1 134 120,00 €	1 103 633,44 €	1 155 706,11 €	1,90%	4,72%
014	FPIC	55 500,00 €	55 411,00 €	60 000,00 €	8,11%	8,28%
65	Charges de gestion courante	227 130,00 €	221 105,38 €	210 400,00 €	-7,37%	-4,84%
66	Charges financières	128 250,00 €	116 229,86 €	117 200,00 €	-8,62%	0,83%
67	Charges exceptionnelles	1 800,00 €	1 015,00 €	3 000,00 €	66,67%	195,57%
	Total dépenses de fonctionnement	2 352 625,00 €	2 121 822,48 €	2 273 456,11 €	-3,37%	7,15%

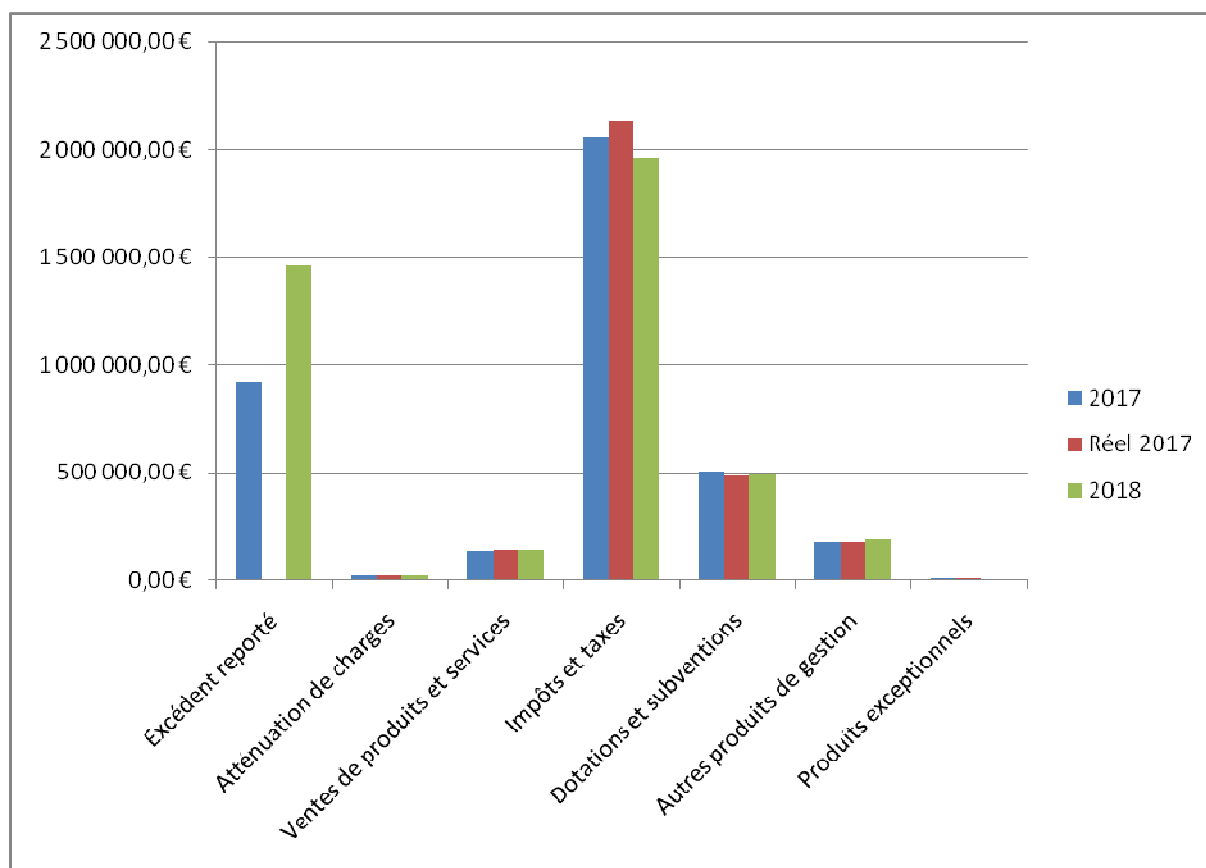


Pour les charges de personnel, Monsieur le Maire explique que l'augmentation prévue pour 2018 par deux choses :

- mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents territoriaux (RIFSEEP)
- vraisemblable versement d'indemnités de chômage pendant 2 ans à un agent révoqué suite à une procédure ayant recueilli un avis favorable unanime du Conseil de Discipline auprès du Centre de Gestion

Recettes de fonctionnement

Chapitres		2017	Réel 2017	2018	Evolution/ prév	Evolution/ réel
002	Excédent reporté	920 842,71 €		1 457 350,73 €	58,26%	
013	Atténuation de charges	19 993,51 €	20 853,05 €	20 000,00 €	0,03%	-4,09%
70	Ventes de produits et services	137 100,00 €	143 751,52 €	137 500,00 €	0,29%	-4,35%
73	Impôts et taxes	2 053 000,00 €	2 133 797,72 €	1 960 100,00 €	-4,53%	-8,14%
74	Dotations et subventions	508 200,00 €	486 936,51 €	492 700,00 €	-3,05%	1,18%
75	Autres produits de gestion	178 500,00 €	177 302,08 €	191 000,00 €	7,00%	7,73%
77	Produits exceptionnels	9 100,00 €	10 277,76 €	500,00 €	-94,51%	-95,14%
	Total recettes de fonctionnement	3 826 736,22 €	2 972 918,64 €	4 259 150,73 €	11,30%	43,26%



Monsieur le Maire souligne un excédent reporté en augmentation d'environ 500 000 € par rapport à 2017.

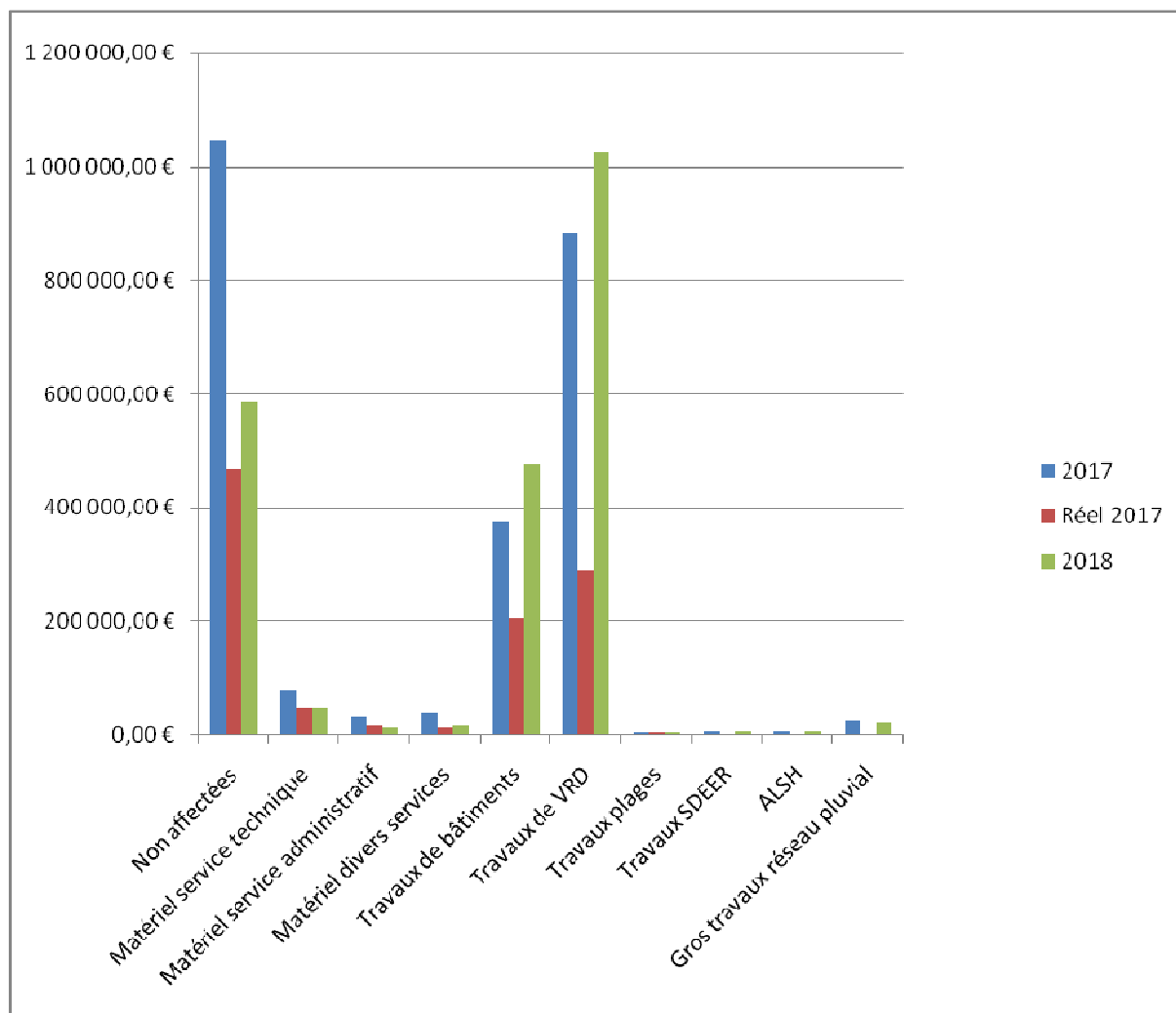
Au sujet des droits de mutation, il souligne un marché de l'immobilier florissant qui a permis une recette de plus de 320 000 € en 2017 correspondant à plus de 32 millions d'euros de transactions dans l'année et ajoute que seulement 130 000 € seront prévus par prudence.

Il note également une baisse continue depuis plusieurs années des dotations de l'Etat qui risque à terme d'affecter les ressources de la Collectivité qui sera peut-être amenée à réviser à la hausse les taux d'imposition.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Opérations		2017	Réel 2017	2018	Evolution /prév	Evolution/réel
	Non affectées	1 046 529,00 €	469 522,49 €	585 545,00 €	-44,05%	24,71%
1002	Matériel service technique	79 650,00 €	48 873,82 €	48 300,00 €	-39,36%	-1,17%
1003	Matériel service administratif	33 320,00 €	19 022,92 €	12 139,00 €	-63,57%	-36,19%
1004	Matériel divers services	39 570,00 €	13 518,66 €	17 126,00 €	-56,72%	26,68%
1005	Travaux de bâtiments	375 220,00 €	207 799,35 €	476 470,00 €	26,98%	129,29 %
1006	Travaux de VRD	882 890,00 €	290 701,73 €	1 024 230,00 €	16,01%	252,33 %
1007	Travaux plages	5 000,00 €	4 753,47 €	5 000,00 €	0,00%	5,19%
1008	Travaux SDEER	6 780,00 €	1 472,92 €	7 000,00 €	3,24%	375,25 %
12	ALSH	6 420,00 €	492,89 €	7 220,00 €	12,46%	1364,83 %
122	Gros travaux réseau pluvial	27 271,00 €	0,00 €	22 200,00 €	-18,59%	
	Total dépenses d'investissement	2 502 650,00 €	1 056 158,25 €	2 205 230,00 €	-11,88%	108,80 %



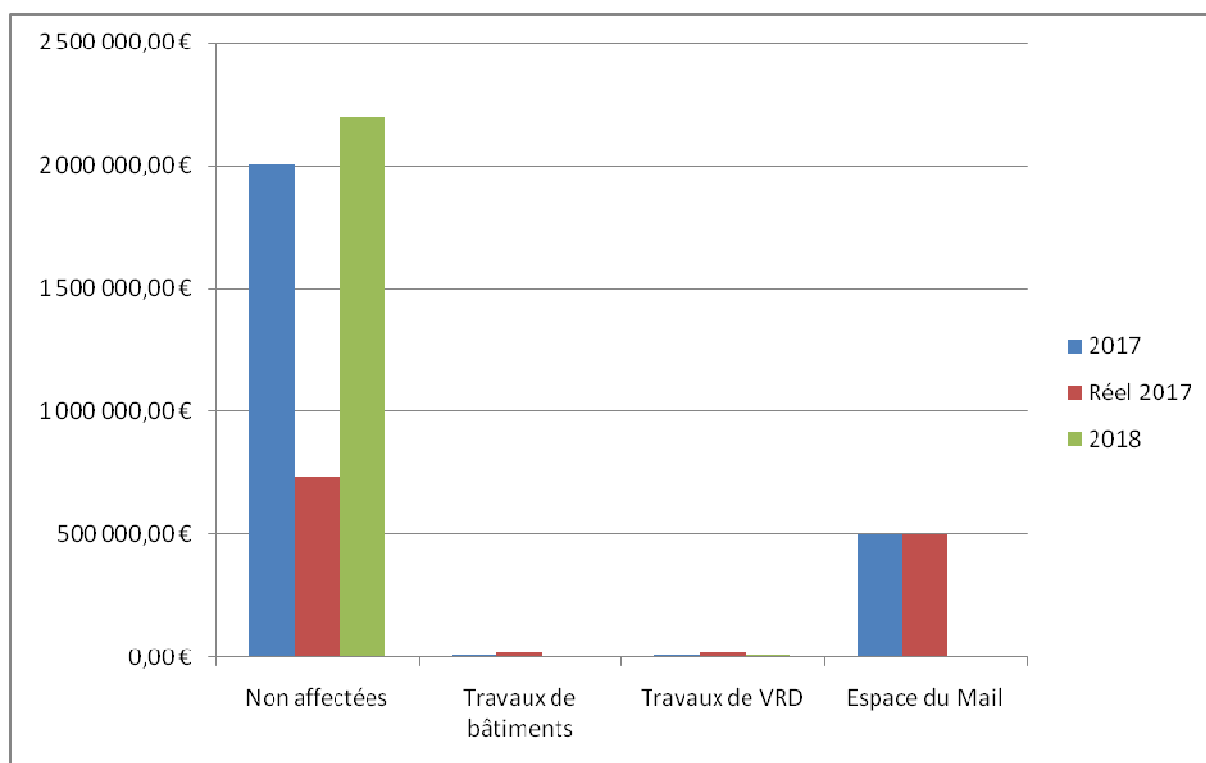
Monsieur le Maire précise que les dépenses d'investissement présentées incluent les reports de l'année 2017 et donne les précisions suivantes

Travaux de bâtiments : y sont notamment inscrits l'aménagement du terrain du Ventous ainsi que la réhabilitation du logement de la poste et la façade de la totalité du bâtiment

Travaux de VRD : sont prévus l'aménagement du square, la rue des Garennes pour partie (70 000 €), le chemin de la Davière (40 000 €) ainsi qu'une première somme pour la route de saint Martin et le parking des Lilas où est prévu un bassin pluvial. A ce sujet il précise que les réseaux devraient se réaliser fin 2018 pour que les travaux de voirie soient faits début 2019.

Recettes d'investissement

Opérations		2017	Réel 2017	2018	Evolution /prév	Evolution /réel
	Non affectées	2 007 330,00 €	735 790,17 €	2 195 230,00 €	9,36%	198,35%
1002	Matériel service technique					
1003	Matériel service administratif					
1004	Matériel divers services					
1005	Travaux de bâtiments	8 400,00 €	22 481,60 €	0,00 €		
1006	Travaux de VRD	12 300,00 €	22 375,00 €	10 000,00 €	-18,70%	-55,31%
1007	Travaux plages					
1008	Travaux SDEER					
12	ALSH					
120	Espace du Mail	501 500,00 €	501 511,24 €	0,00 €		
122	Gros travaux réseau pluvial					
	Total recettes d'investissement	2 529 530,00 €	1 282 158,01 €	2 205 230,00 €	-12,82%	71,99%



Monsieur le Maire indique que seule la réserve parlementaire accordée pour la sécurisation de la rue Charles de Gaulle est reportée en recettes d'investissement et que la décision de ne pas

emprunter d'ici la fin du mandat est respectée avec un autofinancement de l'intégralité des investissements prévus en 2018.

Il signale néanmoins l'émergence récente de contraintes techniques concernant l'assise des futurs jeux de square qui n'ont pas été prévues dans les orientations présentées mais seront intégrés au budget primitif qui sera présenté à l'Assemblée.

L'exposé étant terminé, les orientations budgétaires sont adoptées par le Conseil Municipal en vue du vote du budget le 21 mars prochain.

3 - BUDGET COMMUNAL 2018 – AUTORISATION DE DEPENSES

Sur proposition de Monsieur le Maire et considérant que le budget communal n'a pas encore été adopté pour l'exercice 2018 mais que certains engagements de dépenses en investissement s'avèrent urgents notamment avant la saison estivale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager et payer ces dépenses dans les limites suivantes :

Imputation opération	Libellé	Montant maximum autorisé
1002	Camion service technique	25 000 €
1003	Ordinateur poste compta / RH	1 300 €
1003	Boitier XG serveur mairie	4 000 €
1004	Logiciel Municipal	1 700 €
1004	Ordinateur poste principal bibliothèque	1 200 €
1005	Agrandissement colombarium	6 500 €
1005	Travaux menuiserie local extérieur école	15 000 €
1005	Maîtrise d'œuvre et SPS logement poste	15 000 €
1006	Panneaux de zones bleues	3 000 €
1006	8 palox pour sécurité manifestations	1 000 €
1006	Aménagement rue de Gaulle	140 000 €
1006	Aménagement allée centrale square	80 000 €
1006	Jeux du square	35 000 €
12	Placards ALSH	4 500 €

4 - LOGEMENT DE LA POSTE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle que la réhabilitation du logement de la poste est une opération inscrite au plan de référence communal dont la réalisation est prévue en 2018.

Il ajoute que l'étude technique qui a été réalisée en septembre 2017 par SOLIHA fait apparaître un coût prévisionnel estimatif de l'opération de 127 830 € TTC.

Afin de la mener à bien, il propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de solliciter l'aide financière du Département de la Charente-Maritime et d'en arrêter le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Travaux	107 800 €	Département (20 % de 70 000 € maxi)	14 000 €
		Autofinancement	93 800 €
TOTAL	107 800 €	TOTAL	107 800 €

5 - TARIFS 2018 DES MARCHES

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs communaux pour l'année 2018 ont été fixés par délibération du 6 décembre 2017 et que le Conseil Municipal avait précisé que « ceux des marchés évolueront vraisemblablement en début d'année 2018 pour prendre en compte le coût d'enlèvement des ordures ménagères et les heures supplémentaires effectuées par le placier ».

Il donne ensuite la parole à Madame TURBE qui explique que des nouveaux tarifs ont donc été présentés à la Commission Paritaire des Marchés ainsi qu'au Syndicat indépendant des commerçants non sédentaires avec une augmentation d'environ 2 % et que ces derniers ont tous deux émis un avis favorable sur les évolutions proposées.

Elle ajoute que cette augmentation ne couvre pas le surcoût induit par le dépôt d'ordures ménagères non originaires du marché du Mail et les heures supplémentaires effectuées par le placier dues au départ tardif de certains commerçants.

A ce sujet elle indique que le règlement des marchés va être modifié pour éviter de tels débordements et que dorénavant chaque commerçant aura un conteneur individuel pucé à sa disposition et sera facturé directement par la Communauté de Communes.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime arrête les tarifs 2018 des marchés comme suit et précise qu'un forfait de 3 ml sera systématiquement appliqué :

MARCHES Juillet et Août	Tarif 2017	Tarif 2018
Le ml intérieur par jour	3,05 €	3,11 €
Le ml extérieur par jour	2,00 €	2,04 €

MARCHES hors juillet et août	Tarif 2017	Tarif 2018
Le ml intérieur par jour	1,53 €	1,56 €
Le ml extérieur par jour	1,00 €	1,02 €

6 - TARIFS 2018 DU CAMPING MUNICIPAL « LE REMONDEAU » - RECTIFICATIONS MINEURES

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs 2018 du camping municipal « Le Rémondeau » ont été fixés par délibération du 8 novembre 2017 et explique qu'il s'avère nécessaire d'y apporter quelques rectifications qui sont proposées à l'approbation du Conseil Municipal, à savoir :

- Tarifs des tonneaux – Basse saison : ajouter « 1 septembre au 7 novembre »
- Guide Routard : enlever « et haute saison », la réduction n'étant accordée qu'en basse saison
- Cartes ADAC : 19,10 € en basse saison et non 17,10 €

- Cartes ADAC : la réduction de 10 % en haute saison n'est appliquée que sur le forfait camping

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les rectifications proposées des tarifs 2018 du camping municipal « Le Rémondeau ».

7 - TABLEAU DES EFFECTIFS SAISONNIERS 2018 POUR LA COMMUNE ET LE CAMPING MUNICIPAL

Comme chaque année, afin de faire face au surcroit de travail généré par la saison touristique, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter des agents saisonniers et précise que les habituels Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) seront cette année des Agents Temporaires de Police Municipale (ATPM) dont un sera recruté sur 6 mois au lieu de 3 afin de faire face

- à la gestion directe des infractions au stationnement
- à la surveillance des zones bleues
- à une augmentation de l'amplitude horaire de présence de la Police Municipale sur le territoire
- aux congés annuels des titulaires en avant et arrière-saison
- au remplacement du placier chaque mardi pendant toute la durée de la saison

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renforcer les équipes par des agents saisonniers, tant pour le camping municipal que pour les services communaux et fixe le tableau des effectifs saisonniers comme suit pour l'année 2018 sachant que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets concernés :

QUALIFICATION	AFFECTATION	DUREE MAXI
1 placier	Marché	6 mois
1 adjoint administratif	ATPM	6 mois
1 adjoint administratif	ATPM	3 mois
3 adjoints techniques	Service technique	6 mois
1 adjoint d'animation	ALSH	2 mois
1 agent polyvalent	Camping	6 mois
1 agent technique 'toutes mains »	Camping	8 mois

8 - ECOLE - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON qui explique à l'Assemblée que, depuis de nombreuses années, le ménage et la cantine de l'école sont assurés par, d'une part un agent titulaire à temps complet et d'autre part des agents intérimaires (un affecté au ménage le matin et le soir, l'autre affecté à la cantine scolaire)

Elle indique que depuis plusieurs mois, la Collectivité doit faire face à une instabilité chronique de ces agents intérimaires (9 personnes ont occupé un de ces postes intérimaires en 2017), ce qui pose de gros problèmes de gestion et de suivi du service et induit des coûts supplémentaires directs (rémunération agence d'intérim) et indirects (temps passé par la direction et le service RH). Elle ajoute que la source de cette instabilité réside dans l'impossibilité de fidéliser les agents du fait de l'absence de perspective de carrière.

Elle explique d'autre part que,

- l'accueil et l'accompagnement des nouveaux agents intérimaires est quasiment impossible à assurer du fait de leur multiplication
- aucune véritable formation n'est dispensée, notamment sur l'utilisation des produits sanitaires et les normes d'hygiène malgré le contact avec les enfants
- il n'existe pas de possibilité d'évolution de la qualité du service rendu du fait de l'absence de pérennisation des postes

En conséquence, elle propose de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour assurer le ménage de l'école et de l'accueil de loisirs ainsi que les différentes tâches liées à la cantine scolaire (notamment service et nettoyage des équipements et locaux).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mars 2018 et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

9 - TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A 28/35EME EN POSTE A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire explique que l'agent chargé du ménage de la mairie et des différents bâtiments communaux ainsi que de l'approvisionnement en produits sanitaires et qui forme également les autres agents à l'utilisation de ceux-ci, est pressenti pour assurer les fonctions d'assistant de prévention de la Collectivité. Il précise que cet agent dispose actuellement de 28 heures de travail hebdomadaire pour assurer l'ensemble de ses tâches.

Considérant l'augmentation depuis 2012 de la surface bâtie dont elle doit assurer l'entretien

- agrandissement de la mairie
- salle des Ilattes
- bibliothèque
- salle du Levant

ainsi que ses futures fonctions d'assistant de prévention communal, il propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de transformer ce poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 28/35^{ème} en poste à temps complet à compter du 1^{er} avril 2018 sachant que les crédits budgétaires seront prévus au moment du vote du budget 2018.

10 - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS

10.1 – COMMISSION PARITAIRE DES MARCHES DU 6 DECEMBRE 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TURBE qui expose les travaux de la Commission Paritaire des Marchés qui s'est déroulée le 6 décembre dernier.

1. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PARITAIRE DES MARCHÉS

Après un mot d'accueil de B. TURBÉ et à la demande d'une commerçante obligée de quitter la réunion plus tôt, il est procédé au vote à bulletins secrets pour élire 5 membres à la Commission Paritaire des Marchés. Se présentent : Y. AITSIALI – F. CAILLAUD –

MH DELAUDAUD – D. FORMÉ – F. JAFFRES – L. TRICHARD et F. VERNET

Monsieur PRÉDAL a donné pouvoir à Monsieur AITSIALI, celui-ci, pour raisons familiales, n'a pu assister à la réunion mais est venu déposer son propre bulletin juste avant la séance.

Le dépouillement se fera en présence des commerçants à la fin de la réunion.

2. PLANNING DE FIN DE SAISON

B. TURBÉ rappelle que depuis plusieurs années, circulent des demandes, pétitions ...émanant d'une partie des commerçants pour ou contre une ouverture de la grande halle jusqu'aux vacances de la Toussaint. Cela crée des tensions et les consommateurs sont pris à témoins. Le but de la rencontre est de définir de façon durable la période d'activité du marché du Mail.

Monsieur CHABIRAND demande si nous avons des « échos » de la part de la clientèle. Monsieur le Maire répond que l'on entend tout et son contraire mais que le souci de l'équipe municipale est de garder un équilibre entre le marché du centre village et celui du Mail et que nous avons le souci de « capter » la clientèle Couardaise et autre, cela contribue à conserver nos commerces sédentaires ouverts à l'année (type boutiques du centre et Carrefour Contact au Mail).

Monsieur GORGELET s'interroge sur la compatibilité de deux marchés, le marché du Mail est selon lui plus attractif : parking, superette, pharmacie etc...

Quant à l'ouverture en avant saison tous les jours, il n'y est pas favorable : problèmes de conservation dus à la fragilité des produits, problème du personnel qui ne peut travailler 7 jours sur 7. Selon lui une ouverture tous les jours pendant les vacances de printemps ce n'est pas assez rentable. Il propose 5 jours sur 7.

Monsieur le Maire répond que les soucis d'entreprise de Monsieur GEORGELET ne sont pas les problèmes des consommateurs qui souhaitent trouver un marché ouvert tous les matins.

Monsieur JAFFRES souhaite quant à lui une ouverture tous les matins, il est soutenu par Monsieur EGRETEAU qui souhaite un fonctionnement jusqu'aux vacances de la Toussaint. Monsieur JAFFRES ajoute qu'en période très « creuse » il ne lui sera pas possible d'être aux deux endroits le même jour.

Monsieur GEORGELET rappelle que dans les grandes villes, il y a des jours de pose dans certaines activités.

Nous rappelons que l'on ne peut pas calquer le fonctionnement des grandes villes à celui de nos villages très touristiques où une grande partie de la clientèle ne reste que 8 à 15 jours.

Après quelques échanges et vu la proposition de M. JAFFRES, il est envisagé qu'au-delà du 30 septembre et jusqu'aux vacances de la Toussaint, la halle soit ouverte 3 jours par semaine : les mercredis, vendredis et samedis puis tous les matins pendant les vacances de Toussaint (à priori à la Toussaint 2018 : du 20 octobre au 4 novembre 2018).

Le Conseil Municipal de ce jour se verra proposé ce calendrier.

Problème de gestion des déchets

Monsieur le Maire et Madame B. TURBÉ rappellent le tonnage d'ordures ménagères collecté pour la saison 2017 soit 26 tonnes, cela génère un coût de presque 8 000 euros. C'est énorme

et cela ne vient sans doute pas uniquement du marché du Mail mais probablement d'autres marchés ou commerces. Ils estiment que ce n'est pas à la collectivité, donc au contribuable de financer cela et il ne serait pas juste non plus de faire supporter tout l'ensemble des commerçants, qui pour beaucoup d'entre eux respectent le tri ou produisent peu de déchets.

F. CAILLAUD, commerçante et élue à ARS EN RÉ dit connaître les mêmes problèmes. Le volume des déchets a sensiblement diminué depuis l'utilisation de badges pour accéder au local poubelles, cette année une vidéo de surveillance sera installée. Monsieur le Maire ne souhaite pas en arriver là mais propose que si les dimensions du local poubelles le permettent, de mettre à disposition de chacun des commerçants, un bac à ordures ménagères pucé. Chacun serait alors facturé sur sa propre production de déchets.

Horaires de fermeture

Cette année encore quelques commerçants ont largement et fréquemment dépassé l'horaire de fermeture des halles, cela a généré des heures supplémentaires (majorées) pour le placier qui doit attendre le départ du dernier commerçant pour fermer toutes les portes.

Il est donc convenu que la fermeture des portes se fera toujours à 14 h 00 mais qu'une demi-heure de marge supplémentaire sera tolérée. Par contre B. TURBÉ propose, sur avis de Monsieur BRIAND de la chambre de commerce et d'industries, que le règlement soit modifié comme suit afin de prévoir un barème de sanctions pour les contrevenants :

1^{er} dépassement : 1 avertissement écrit (constat par le placier + Police Municipale),

2^{ème} et 3^{ème} : 1 avertissement écrit (constat par le placier + Police Municipale + 50 euros d'amende),

4^{ème} dépassement : 1 avertissement écrit (constat par le placier + Police Municipale + 250 euros d'amende),

5^{ème} dépassement : 1 avertissement écrit (constat par le placier + Police Municipale et après consultation de la Commission Paritaire des Marchés) exclusion du marché le lendemain.

+ de 5 déplacements : (après un avis de la Commission Paritaire des Marchés) exclusion du marché la saison suivante.

Règles d'hygiène

Des manquements aux règles les plus élémentaires d'hygiène ont également été constatés, il est donc aussi proposé de préciser dans le règlement les choses suivantes :

A la fin de chaque marché, les bancs seront nettoyés par les locataires. Le nettoyage et le lavage de tous les matériels liés à l'activité seront obligatoirement faits sur le banc. Le matériel incendie (RIA) ne peut être utilisé à cet usage.

En aucun cas les lavages en dehors du banc, dans les allées et sur les espaces extérieurs ne seront autorisés.

Le constat par le placier (ou tout autre agent et élu de la commune) du non-respect de ces règles essentielles d'hygiène fera l'objet de l'application d'une amende de 50 euros.

Au-delà de 3 constats, l'exclusion sera envisagée pour la saison suivante après avis de la Commission Paritaire des Marchés et une pénalité de 100 euros par constat sera appliquée au contrevenant.

Zone de déchargement

Les règles de stationnement devront être scrupuleusement respectées sous peine de verbalisation sans avertissement par la Police Municipale ou la gendarmerie en charge de faire respecter les arrêtés municipaux.

Ces mesures sont certes sévères et ont pour premier objectif : la dissuasion. Si chacun fait un effort, il ne sera pas nécessaire de les appliquer.

Dépouillement des bulletins

B. TURBÉ demande à Monsieur GEORGELET d'être accessoire et F. CAILLAUD se propose de noter les résultats.

1^{er} tour : 17 votants et 17 bulletins

2^{ème} tour (Madame ESCAMES ayant dû s'absenter il y a un bulletin de moins. Sur les pouvoirs le deuxième tour n'était pas prévu)

Sont donc élus (F. CAILLAUD – F. JAFFRES – MH DELAVAUD – F. VERNET –

Y. AITSIALI)

Concernant les dates d'ouverture du marché, Monsieur le Maire indique que les habitants ne comprennent pas pourquoi les halles de La Couarde ne sont pas ouvertes aussi longtemps que celles du Bois-Plage.

10.2 – COMMISSION « ESPACES VERTS » DES 20 DECEMBRE 2017 ET 12 JANVIER 2018

Madame TURBE poursuit son intervention avec les compte-rendus des Commission « Espaces verts » des 20 décembre 2017 et 12 janvier 2018.

20 décembre 2017

1. VEGETALISATION DU SQUARE

Le square est divisé en trois zones :

a) ZONE COMMEMORATIVE : (le long du cours des Poilus)

- Retrait des 2 bosquets (arrachage)

- Retrait de la haie de griselines (sur toute la longueur du square) M. BAUDON pense qu'en effet, même si on remplace les plants manquants, cette haie n'a finalement pas d'intérêt, car elle sera gênée par la présence de la chaîne qui doit clore le square (idem rue du Square) et elle aura peu de chance de pousser à cause de la présence des voitures en stationnement à proximité (ouverture des portières et piétinements). Il propose de laisser l'espace sous la chaîne en pelouse. F. DELAGE récupérera les plants de griselines et les mettra en attente

dans la pépinière municipale. Les membres de la commission valident cette proposition et souhaitent que soient replantés des arbres de haute tige afin de donner du relief à l'espace.

- 3 arbres existants et en bon état seront concernés.

- 6 autres arbres seront plantés (haute tige de belle taille).

- Les 2 rangées de tilleuls de part et d'autre de la grande allée sont concernées.

- Côté Ouest de l'allée principale, les 4 arbres de l'autre partie commémorative (2 moyens : 1 chêne, 1 olivier) ainsi que le bosquet autour du puits.

- Sur les 3 arbres nouveaux que propose le cabinet DL INFRA, seuls 2 sont validés (celui du milieu n'est pas validé).

2. ZONE DE JEUX

- Arrachage des 3 bosquets.

- Arrachage des marronniers malades.

- Arrachage de 4 tilleuls malades dans l'espace jeux actuel.

A proximité du futur espace clos des petits, restent 2 tilleuls seins. Ils se trouveront très proches du béton lavé qui entourera le clos. La commission souhaite quand même les conserver et demande que la forme de l'espace des petits soit modifiée en conséquence (élargi en allant vers la rue du Square) en tenant compte du périmètre de sécurité autour de chaque jeu.

- L'espace au-dessus du bassin pluvial (vers rue du Square) sera implanté de graminées. Les végétaux sont couvrants, économes en eau, peu fragiles et quasi persistants. Pour donner un peu de relief, Monsieur BAUDON propose à l'extrême pointe, de créer une butte qui sera elle aussi végétalisée.

- Compléter la haie de marronniers par de nouveaux spécimens (à fleurs blanches) pour garder l'esprit de l'alignement des arbres (jusqu'à la grande allée rue du Square) : environ 5 arbres à planter.

*- Le chêne et le **pitto** sont conservés et DL INFRA propose la plantation de 3 arbres supplémentaires (en + des marronniers) 2 d'entre eux seront rapprochés du cheminement piétons.*

3. ZONE REPOS LOISIRS (derrière le monument aux morts)

- Tous les arbres sont conservés (environ 20 à 23 arbres),

- Arrachage du bosquet pour implanter les terrains de boules,

- L'olivier ainsi récupéré sera replanté à gauche du monument,

- Arrachage des 2 bosquets,
 - Plantation de végétaux pour faire « écran » avec la propriété voisine : Monsieur BAUDON craint que ce soit difficile à réaliser à cause des distances et des hauteurs à respecter : si on plante une petite haie, elle sera inefficace et une haie de haute tige nécessite au moins 4 mètres de distance avec le mur du voisin et il n'y aura plus de place pour les terrains de boules et les propriétaires pourraient se plaindre de la présence de feuilles...
- Pour l'espace « repos-loisirs », le cabinet DL INFRA propose la plantation de 2 arbres supplémentaires.
- La haie de fusains qui entoure le monument est conservée.
- Les 2 parterres qui encadrent le monument sont conservés et F. DELAGE propose que le jour de l'inauguration soit planté, un arbre de chaque côté. Les parterres seront remaniés et enrichis de végétaux.

PROPOSITIONS DES ESPÈCES D'ARBRES À REPLANTER :

<i>chêne</i>	<i>amandier</i>
<i>tulipier</i>	<i>eucalyptus</i>
<i>catalpa</i>	<i>érable</i>
<i>frêne</i>	<i>robinier</i>
<i>marronnier</i>	

13 ou 14 arbres sont à planter.

Compte tenu du prix élevé des gros arbres à haute tige, la commission propose 2 tailles :

- Les plus gros pour l'espace commémoratif le long du cours des Poilus (4 à 6 sujets)
- Les autres à intercaler entre les arbres existants afin de créer un équilibre des « masses ».

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BAUDON nous informe qu'un échantillon de barrières est déposé sur le chantier et invite les membres de la commission, à aller le voir pour validation (barrière du clos des petits),

Monsieur BAUDON présente le vert choisi (RAL 6005) pour les barrières de sécurité du cheminement piéton (avenue Charles de Gaulle) même vert que les grilles de l'école.

B. TURBÉ présente une photo d'un terrain de boules encadré par des poutres bois qui font également office de bancs.

Monsieur BAUDON dit que si l'idée est séduisante, d'expérience le bois vieillit mal et le bel effet est de courte durée. Il propose un encadrement en « madriers » et rappelle que des bancs sont à proximité du boulodrome.

F. DELAGE demande si une ou deux tables de pique-nique sont prévues. Les membres de la commission émettent un avis favorable et proposent qu'elles soient installées dans l'espace détente.

12 janvier 2018

AMENAGEMENT VEGETAL DU SQUARE

Cette réunion fait suite à la précédente qui s'est tenue le 20 décembre qui avait pour finalité la suppression des arbres et bosquets et la sélection d'essences d'arbres dans l'optique de diversifier la palette végétale.

L'objectif est désormais de terminer le plan de végétalisation du square en se basant sur la palette végétale et le reportage photo réalisés par Monsieur BAUDON.

A noter que la haie située le long du cours des Poilus sera arrachée par l'entreprise COLAS et les sujets seront récupérés par les services techniques municipaux pour mise en pépinière.

Options retenues :

- *Reconstituer l'alignement de marronniers côté rue du Square avec 5 à 6 sujets d'un diamètre de 16-18 cm,*
- *Eviter trop d'arbres à feuille sur le pourtour immédiat de l'aire de jeux pour des questions d'entretien et de propreté. Il est proposé de créer de l'ombre artificiellement dans l'aire de jeux au moyen d'une voile démontable,*
- *Le bosquet autour du puits sera conservé,*
- *Alternance d'arbres à feuillage caduc/persistant, feuillage vert/coloré et arbres à fleurs : amandier, catalpa, tulipier, eucalyptus, érable rouge, frêne, marronnier,*
- *Mise en valeur de certains espaces avec de hauts sujets comme un tulipier de Chine dans l'angle du square côté rue Charles de Gaulle et Cours des Poilus,*
- *Le coin Nord-Ouest du square côté rue du Square et rue Charles de Gaulle sera traité avec plusieurs variétés de graminées (blé d'azur, laïche du Japon, Euralie, Herbe d'amour, canche...) positionnées en alignement sur un terrain en forme de vague pour donner du mouvement avec le vent. Ce choix se justifie aussi de par la présence de casiers de rétention des eaux pluviales dans le sol,*
- *Les limites du square seront agrémentées de vivaces basses pour préserver une vue dégagée de l'espace et de la façade de l'école.*

En matière d'arrosage, Monsieur BAUDON rappelle que l'entreprise qui sera retenue pour fournir et planter les arbres aura en charge l'entretien des sujets pendant un an et de remplacer les sujets fatigués ou morts. Par ailleurs, il conviendra de prévoir des vannes d'attente dans des trappes fermées au sol pour faciliter le travail de l'entreprise et des services techniques.

Au vu des choix de la commission, Monsieur BAUDON mettra à jour le plan d'arrachage et de plantation. Il se chargera ensuite de préparer le dossier de consultation des entreprises pour lancement du marché ces prochaines semaines en vue de la plantation des végétaux en mars.

Madame LUTON évoque la toile d'ombrage envisagée à proximité de l'aire de jeux et s'inquiète de la gestion d'un tel équipement : qui va l'ouvrir ou la fermer selon la météo ? elle souhaite que les arbres qui donnent de l'ombre soient prévus à cet endroit.

Monsieur CLEMENT juge la perspective de l'entrée du square très réussie dans l'aménagement.

Toujours au sujet du square, Monsieur PALITO précise à Madame CANARD que les travaux devraient être finalisés d'ici 4 à semaines mais que le carrefour des Garennes sera ouvert au plus tard mercredi prochain.

11 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

11.1 – EMISSAIRE D'EAUX USEES DE LA FOSSE DE LOIX

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion d'information des personnes intéressées est prévue ce 20 février prochain pour des travaux d'une durée de deux mois à partir de la 1^{ère} quinzaine du mois de mars.

11.2 – PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue pour le 21 mars et sera consacrée au vote des budgets 2018 sous réserve de la réception préalable des Comptes de Gestion.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20 H 00.